



L'AOP DÉLIVRÉE AUX VINS DE LA CORRÈZE LA QUALITÉ RÉCOMPENSÉE



Les vins des coteaux de la Vézère bénéficient de l'appellation AOP. Une bonne nouvelle pour René Maury, président de la cave (Photo M.A)

Ce mardi 3 mai, l'Institut national des origines et de la qualité (INAO) a accordé aux viticultures corrésiennes l'appellation d'origine protégée (AOP). Tout le département n'est pas concerné. Seuls les vins produits dans 26 communes pourront recevoir cette appellation. Cela concerne les vignobles des coteaux de la Vézère, le Mille et une pierres à Branceilles et le vin de paille de Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne. Recevoir l'AOP est une aubaine pour les viticulteurs corréziens, car cela leur donnera encore plus de crédibilité.

Ils rejoignent les 380 appellations françaises sur quelque 3.000 vins. Mais il faudra attendre la mise en vente des productions de 2017 pour pouvoir apercevoir le symbole sur les bouteilles corrésiennes, soit 2018 pour les vins secs et 2020 pour le vin de paille.